



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 28 juin 2023
N°2023_15632_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023 (ESEA 2023)

Service producteur : service de la statistique et de la prospective (SSP)

Opportunité : avis favorable émis le 7 octobre 2022 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 17 mai 2023 (commission « Agriculture »)

Commission	Agriculture
Type d'avis	Conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	OUI
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2023-2024
Publication JO	OUI
Périodicité	Ponctuelle (tous les 3 ans environ)

Descriptif de l'opération

Entre deux recensements de l'agriculture, des enquêtes sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) sont organisées tous les 3 ans. L'ESEA de 2023 sera la première après le recensement agricole de 2020.

Cette enquête est réalisée conformément aux règlements européens n° 2018/1874 et n° 2021/2286 encadrant le recensement de l'agriculture de 2020 et les ESEA 2023 et 2026. Ces règlements définissent le questionnaire de base et les précisions minimums recherchées. L'ESEA 2023 est réalisée dans tous les pays de l'Union européenne pour la même période d'observation. Chaque État membre a la possibilité d'inclure des questions, ce qui sera le cas en France suite à la consultation juridique des principaux utilisateurs.

Les objectifs d'ESEA 2023 sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. Cette enquête permet de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, le recours à la prestation de service ;
- les superficies mises en culture pendant la campagne agricole 2022-2023, les superficies cultivées sous label bio, les superficies irriguées et/ou drainées ;

- les cheptels au 1^{er} novembre 2023 ;
- le statut, le mode de faire-valoir des terres, les labels de qualité ;
- les activités de diversification, les principaux modes de commercialisation ;
- les équipements des exploitations ;
- l'irrigation ;
- la structure des vergers ;
- les pratiques culturales.

L'enquête couvre la France entière, mais uniquement les zones littorales et fleuve en Guyane.

L'unité enquêtée est l'exploitation agricole définie lors du recensement de l'agriculture 2020 et appartenant aux codes 01.11Z à 01.50Z de la NAF rév.2. Toutes les tailles d'unités sont représentées. L'échantillon représente environ 70 000 exploitations agricoles sur les 416 000 recensées en 2020. Il sera tiré à partir du dernier recensement de l'agriculture, mis à jour préalablement avec le fichier Sirene et d'autres sources administratives (PAC, MSA,...)

La collecte se déroulera d'octobre 2023 à mars 2024. Elle sera réalisée en face-à-face, en mode Capi, par des enquêteurs recrutés, formés et encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (Srise et Sise) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Un comité des utilisateurs a été programmé au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions européennes. Un comité de pilotage interne au SSP s'est réuni en tant que de besoin.

Outre la direction générale de l'agriculture de la Commission européenne et Eurostat, tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données qui seront produites.

Une large diffusion est prévue à partir de janvier 2025 : résultats au niveau France et régions (« Agreste primeur », publications régionales, site Internet Agreste), données départementales (Eurostat, Srise et Sise).

~~

Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :

Remarques générales

- Le Comité souligne la qualité de la concertation, qui a été large et a inclus un retour très complet aux utilisateurs, conformément aux recommandations précédemment formulées par le Comité. Il invite le service à maintenir ce niveau de qualité et à aborder, avec les différents partenaires, outre le contenu du questionnaire, les questions méthodologiques pouvant avoir un impact sur l'interprétation des résultats (champ, échantillonnage, lien avec le RICA).
- Le Comité accueille favorablement l'extension du champ de l'enquête à Mayotte.

Méthodologie

- Le Comité prend note de l'absence de coordination négative de l'échantillon avec celui des autres enquêtes de la statistique publique, du fait de risques méthodologiques élevés. Il prend acte des solutions envisagées par le service pour réduire la charge des exploitations qui seront également sélectionnées pour l'enquête « Cheptel ». En particulier, le calendrier de cette dernière enquête sera décalé afin de permettre une agrégation des données détaillées sur le cheptel porcin, qui sera ensuite intégrée, par pré-remplissage dans les questionnaires d'ESEA.
- Le Comité invite le service à prendre en compte systématiquement la dimension « agriculture biologique » lors de la constitution de ses plans de sondage, y compris pour les enquêtes européennes ne mentionnant pas explicitement cette dimension.
- Le Comité invite le service à réexaminer, pour la collecte 2026, la question de l'intégration des unités RICA dans l'échantillon, dans le cadre du comité de concertation.

Protocole, questionnaire

- Le Comité regrette que certains tests de questionnaire n'aient pas pu être menés à Mayotte et en Guyane. Il a pris note des explications du service et incite ce dernier à la vigilance dans le suivi de la collecte pour ces régions.
- Le Comité demande au service de vérifier la cohérence et la compatibilité des nomenclatures communes aux enquêtes ESEA et Cheptel, notamment la catégorie « Autres » de Cheptel dont les équivalents sont « agneaux » (destinés à la boucherie) ou « chevreaux destinés à la boucherie » dans ESEA.

Diffusion

- Le Comité note que les données seront mises à disposition au CASD, et que le service étudie actuellement les possibilités d'établir un Fichier de Production et de Recherche pour Quetelet-Progedo.
- Le Comité invite le service à accroître la valorisation des données récoltées, au travers, notamment, de publications régionales mutualisées.

Le Comité du label émet un avis de conformité à l'Enquête ESEA 2023 et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.

Cet avis est valide pour les années de collecte 2023 et 2024.

La Présidente du Comité du label de la
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS